

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 26 JAN. 2009

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ÉTAT

N° DF-1BPB-09-3004

*A l'attention des Directeurs des Affaires Financières
et des responsables de programmes*

Objet : Projet de loi de finances pour 2010 : lancement de la procédure budgétaire - réunions techniques

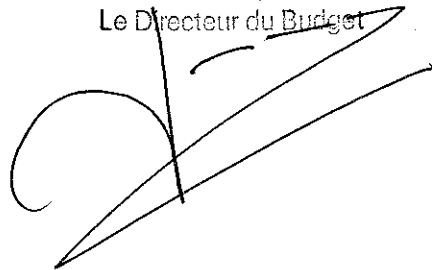
La procédure d'élaboration du projet de loi de finances pour 2010, débutera, comme à l'accoutumée, par un premier cycle de réunions techniques, auxquelles sont conviés les directions des affaires financières et les responsables de programme.

Ces réunions seront l'occasion d'un examen de l'exécution 2008, en vue, notamment, de l'élaboration des rapports annuels de performance. Elles permettront également un premier échange sur la prévision d'exécution pour 2009. Elles ont enfin pour but une première analyse des modalités de respect des plafonds pour 2010, en fonction des évolutions survenues depuis la finalisation du budget pluriannuel.

Les annexes à la présente circulaire définissent le cadre de ces réunions techniques et la méthodologie à mettre en œuvre. Au stade de ces réunions, vous prendrez en compte les hypothèses macroéconomiques associées à la loi de programmation des finances publiques (croissance de 0,5% en 2009 et de 2% en 2010, inflation à 1,5% en 2009 et 1,75% en 2010). Le taux de contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions » pour 2010 sera également considéré comme inchangé.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier de synthèse à vos correspondants budgétaires habituels cinq jours avant la date de la réunion technique. A l'issue de ces réunions, un compte-rendu commun sera établi ; il servira de base aux travaux ultérieurs de vos services et de la direction du budget.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE

Diffusion générale

SOMMAIRE DES ANNEXES

I Structure du dossier pour les réunions techniques

II Examen de l'exécution 2008 et de la prévision d'exécution 2009 -- Enseignements pour 2010

III Dépenses de personnel et effectifs

IV Suivi des contrats de plan/projet État-Régions

V Budgétisation en AE/CP

VI Mesures issues de la RGPP

VII Prise en compte du collectif « Plan de relance de l'économie »

ANNEXE I

STRUCTURE DU DOSSIER POUR LES REUNIONS TECHNIQUES

Il vous est demandé de constituer pour chacune des missions du budget général de l'État et pour les budgets annexes et comptes spéciaux un dossier comprenant les éléments suivants :

A – EXÉCUTION 2008, PRÉVISION D'EXÉCUTION 2009 ET ENSEIGNEMENTS POUR 2010

- Fiche(s) d'analyse et de commentaire sur l'exécution 2008 et la prévision d'exécution 2009
- Tableau(x) de présentation agrégée des résultats 2008 et de la prévision 2009
- Tableau(x) de présentation de l'évolution tendancielle de la dépense pour 2010

B – DÉPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

- Tableaux techniques d'analyse de l'exécution 2008/2009

C – SUIVI DES CONTRATS DE PLAN/PROJET ÉTAT-RÉGIONS

- Tableau(x) de suivi des contrats

D – BUDGÉTISATION EN AE/CP

- Échéancier(s) de CP sur les engagements antérieurs à 2009 et sur engagements 2009-2010

E – MESURES ISSUES DE LA RGPP

- Tableau(x) de suivi de l'impact des réformes issues de la RGPP

Ceci est la structure-type du dossier. Vos correspondants habituels vous préciseront les éventuelles précisions et spécificités de contenu à apporter préalablement à la tenue de la réunion technique.

ANNEXE II

UN EXAMEN APPROFONDI DE L'EXÉCUTION 2008 POUR NOURRIR L'ANALYSE DES RAP 2008, PREPARER LA PRÉVISION D'EXÉCUTION 2009 ET EN TIRER DES ENSEIGNEMENTS POUR 2010

La LOLF donne une importance particulière à l'examen de la gestion N-1. Il s'agit de tirer des enseignements du passé pour mieux préparer la gestion en cours et les suivantes.

Les réunions techniques doivent s'inscrire dans cette démarche et accorder un temps suffisant à l'examen de la gestion 2008. Les échanges permettront de préparer les rapports annuels de performance (RAP) 2008 et seront également utiles aux prévisions 2009.

1. L'analyse de la gestion 2008 fera l'objet d'une fiche dans laquelle les thèmes suivants seront abordés pour chaque programme :

- Utilisation / mobilisation des crédits et des emplois :
 - Principaux choix de gestion et écarts avec la prévision initiale¹
 - Utilisation des crédits et des emplois qui ont découlé des choix de gestion : nécessité de redéployer des crédits au sein du programme, de la mission, du ministère, utilisation de la fongibilité asymétrique
- Analyse des déterminants de la dépense en exécution et écarts avec la prévision initiale (exemple : nombre de logements effectivement construits, coût unitaire constaté, avancement des projets...);
- Autres facteurs expliquant l'exécution des crédits² et des emplois (facteurs organisationnels, architecture des BOP...);
- Analyse des restes à payer à fin 2008 : facteurs d'explication ? Prévision de couverture des AE engagées par des CP en gestions 2009, 2010 et suivantes ? Augmentation ou diminution des restes à payer par rapport aux gestions précédentes ?
- Analyse des éventuels reports de charges qui ne seraient pas retracés par la consommation d'autorisations d'engagement (AE)

¹ Présentée au PAP 2008.

² Il s'agit de présenter l'impact de facteurs, autres que les déterminants de la dépense, sur l'exécution : facteurs qui ont accéléré la consommation des crédits (consommation supérieure à la prévision ; par exemple la mise en place d'un service facturier qui accélère le traitement des factures) ou au contraire, facteurs qui en ont ralenti la consommation (par exemple la réorganisation d'un service gestionnaire qui a ralenti les ordonnancements...).

- s'agissant des opérateurs, une attention particulière sera apportée à l'exécution des subventions pour charges de service public versées. Par ailleurs, dans la mesure du possible, vous apporterez des premiers éléments sur les comptes financiers 2008.

2. Une prévision d'exécution sera établie pour 2009 :

Sur la base de l'analyse de 2008 et des informations disponibles vous réaliserez une prévision pour 2009.

Les tableaux à compléter par programme vous seront transmis par les bureaux sectoriels de la direction du budget. Il sera procédé à l'examen de l'exécution des crédits des programmes « Relance » dans des tableaux distincts.

L'exécution prévisionnelle des crédits sera présentée à un niveau d'agrégation défini par les bureaux sectoriels de la direction du budget et correspondant aux principales dépenses des programmes. Les ressources disponibles seront pré-remplies : crédits de LFI, reports entrants, régulation actuelle ainsi que la prévision de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits³. Les éventuels besoins de dégels, mouvements de crédits et prévisions de reports de crédits en 2010 seront présentés par les ministères en cohérence avec les besoins prévus.

Un modèle de tableau est présenté ci-dessous.

Les tableaux seront accompagnés d'une fiche explicative dans laquelle seront présentés :

- Les principaux faits marquants de la gestion ;
- La justification des éventuels besoins de dégels ;
- La justification des mouvements de crédits ;
- Les éventuels aléas pesant sur la gestion ;
- Les voies et moyens pour couvrir des dépenses non prévues dans le budget initial. Si cela s'avère nécessaire au respect des plafonds 2009, des mesures seront proposées.

3. Une évaluation de l'évolution tendancielle de la dépense en 2010 sera présentée :

A la lumière de l'analyse de l'exécution 2008, de la prévision d'exécution pour 2009 et des événements intervenus depuis la finalisation du budget pluriannuel de l'État au mois de septembre 2008, vous analyserez l'évolution tendancielle des dépenses de vos programmes pour 2010, en vue de la détermination des modalités de respect des plafonds 2010 du budget pluriannuel.

Vous complèterez pour vos programmes le modèle de tableau présenté ci-après, en tenant compte des évolutions substantielles des déterminants de la dépense éventuellement observées depuis la budgétisation, en particulier pour les dépenses contraintes et obligatoires (prestations, etc.). Vous préciserez en commentaire le montant et l'origine de ces nouvelles dépenses (dépenses liées à la conjoncture, à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs, etc.) et, le cas échéant, des moindres besoins constatés.

³ Sur la base de la prévision du PAP 2009. Cette information sera mise à jour par les ministères le cas échéant.

Modèle de classeur de prévision d'exécution 2009

Programme XXX

Exécution en CP 2008		crédits de paiements 2009						autorisations d'engagement 2009		
Dépenses		Reportes entrants	Régulation actuelle	Prévision de dégel (+) ou de surgel (-)	Prévision de rattachement d'annulations et de fonds de concours et attributions de produits	Prévisions d'annulations et ouvertures en gestion (DV+DT+DDAI+DA +fongibilité+LFR)	Prévision de crédits non consommés	Exécution 2009 (1)	Plan d'engagements 2009 (5)	Reste à payer fin 2009 (source : RAP 2008) (6)=(4)-(5)-(1)
Total T2										
T2 hors CAS										
T2 CAS pensions										
Total HT2										
Subvention n°1										
Subvention n°2										
Soutien										
Etc...										

Exécution en CP 2008		autorisations d'engagement 2009						
Dépenses		Reportes entrants	Régulation actuelle	Prévision de dégel (+) ou de surgel (-)	Prévision de rattachement d'annulations et de fonds de concours et attributions de produits	Prévisions d'annulations et ouvertures en gestion (DV+DT+DDAI+DA +fongibilité+LFR)	Prévision de crédits non consommés	Plan d'engagements 2009 (5)
Total T2								
T2 hors CAS								
T2 CAS pensions								
Total HT2								
Subvention n°1								
Subvention n°2								
Soutien								
Etc...								

Modèle de classeur d'évolution tendancielle de la dépense⁴

Mission AXA Cher Me	Exo 2008	2009 LFI 2009	2010 Plafond 2010 Tendanciel 2010	Commentaires
Hors titre 2				
Titre 2 hors CAS Pensions				
CAS Pensions				
Hors titre 2				
UB 1				
UB 2				
...				
Titre 2				
Titre 2 hors CAS Pensions				
CAS Pensions				
Hors titre 2				
UB 1				
UB 2				
...				
Titre 2				
Titre 2 hors CAS Pensions				
CAS Pensions				
etc.				

⁴ Le plan de relance fera l'objet d'un tableau distinct précisant les prévisions de mouvements en exécution. Les changements de périmètre entre deux exercices seront explicites.

ANNEXE III

DÉPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

L'objectif des réunions techniques conduites en 2009 sera d'analyser de façon approfondie et contradictoire les données de l'exécution 2008 afin de préparer les rapports annuels de performance et de réunir les éléments qui permettront d'affiner les prévisions d'exécution des crédits de titre 2.

Les tableaux relatifs aux crédits de titre 2 et aux emplois ont été revus afin de faciliter notamment l'élaboration des RAP. Plusieurs tableaux seront reproduits à l'identique dans les RAP 2008 qui évolueront significativement cette année afin de mieux rendre compte de la politique du Gouvernement en matière de réduction d'effectifs (exécution des schémas d'emplois) et d'intéressement des agents aux efforts de productivité (retour catégoriel).

De nouveaux tableaux seront également insérés afin de mieux connaître les facteurs d'évolution de la masse salariale et la répartition des effectifs entre l'administration centrale, les services déconcentrés et les services à l'étranger.

En vue d'alimenter les échanges avec les bureaux de la direction du Budget, il est demandé aux ministères de remplir les tableaux ci-joints qui s'organisent en deux parties :

1. l'analyse de l'exécution des crédits de titre 2 en 2008 ;
2. l'analyse de la consommation du plafond d'emplois 2008.

1 – Analyse de l'exécution des crédits de titre 2 en 2008

L'analyse de l'exécution passée se concentrera sur les points suivants :

- l'identification de l'éventuelle marge de crédits de titre 2 en 2008 à partir notamment du solde de fin de gestion, des mouvements de fongibilité non technique et des éventuelles annulations de crédits ;
- la détermination des éléments à retraiter de l'exécution 2008 pour obtenir une base de masse salariale à laquelle pourront être appliqués les différents facteurs d'évolution de la masse salariale en 2009 en vue d'établir une prévision d'exécution :
- la définition a posteriori des assiettes de CAS Pensions à partir des cotisations versées en 2008 ;
- l'exercice de la fongibilité asymétrique en distinguant la partie technique de la partie non technique liée à de réels efforts de gestion (sur-exécution du schéma d'emplois, non consommation de la totalité de l'enveloppe catégorielle...)

- la détermination des principaux facteurs d'évolution de la masse salariale en 2008 et 2009. Les ministères porteront une attention particulière aux évolutions de périmètre (transferts vers les opérateurs, décentralisation...). Sous cette réserve, le socle d'exécution n-1 sera identique à celui identifié au tableau n°2 après retraitement des dépenses non reproductibles ;

- l'incidence budgétaire des mesures catégorielles mises en œuvre. Une attention particulière sera apportée à la distinction entre la dépense liée à la mise en œuvre de mesures catégorielles passées (effet extension année pleine) et celle liée aux mesures catégorielles nouvelles de l'année (notamment le coût des changements de grades piloté à partir des taux « promus-promouvables »).

- la détermination des coûts moyens des agents entrants et sortants afin de pouvoir calculer l'incidence du GVT négatif et du schéma d'emplois.

2 – Analyse de la consommation du plafond d'emplois en 2008

L'analyse de la consommation des emplois est en cohérence avec les informations qui seront demandées dans les RAP. Les tableaux portent sur les points suivants :

- la détermination de la consommation en emplois ETPT en 2008 à partir de l'Outil de décompte des emplois (ODE). Ce tableau permet d'apprécier le respect par le ministère des plafonds d'emplois arrêtés dans la loi de finances en retraçant les données brutes issues d'ODE (concernant notamment les agents dont la rémunération nécessite des ordonnancements préalables) et en prenant en compte les éventuels transferts entrants et sortants;

- la consommation d'ETPT par catégorie d'emplois et l'appréciation du respect du schéma d'emploi arrêté par la loi de finances ;

- les flux d'effectifs par catégories d'emplois. Les ministères porteront une attention particulière à l'estimation des flux de départ, notamment des départs en retraite. Ils indiqueront également les dates réelles moyennes d'arrivée et de départ par catégorie d'emplois.

- l'impact de la décentralisation ;

- la répartition des effectifs par services. Les ministères rempliront également ce tableau, dans la mesure du possible, en équivalent temps plein (ETP).

Toute création, suppression, modification de libellé ou de contenu des catégories d'emplois qui serait envisagée pour 2010 devra être portée à la connaissance des bureaux de la direction du Budget à l'occasion des conférences techniques. Vous veillerez notamment à prendre en compte les modifications de périmètres (transferts entre ministères, mise en œuvre d'une délégation de gestion...) qui pourraient justifier de tels changements.

3 – Emplois des opérateurs

Dans le cadre des dispositions législatives encadrant, à compter de 2009, les emplois des opérateurs, vous établirez une analyse de la situation des emplois 2008 tel que présentés dans les PAP 2009. Par ailleurs, vous fournirez des éléments relatifs au respect du plafond d'emplois 2009 des opérateurs et de leur évolution pour les années suivantes.

Exécution des crédits de titre 2 en 2008

Ressources (+)		Emplois (-)	
LFI 2008		Dépenses de personnel	
Reports		Transferts sortants	
Transferts entrants		Décret d'avance (annulation)	
Décret d'avance		LFR (annulation)	
LFR		Fongibilité technique	
Autres mouvements		Fongibilité non technique	
Fonds de concours			
Total		Total	
		Solde de fin de gestion	0

Marge de titre 2 (LFI 2008)	0
------------------------------------	---

Exécution des crédits de titre 2 retraitée par catégorie

Eléments à retraiter de l'exécution 2008 pour constituer une base de masse salariale sur laquelle pourront s'imputer les facteurs d'évolution des dépenses de personnel en 2009

(en M€ avec 2 chiffres après la virgule)

GIPA (-)	
Primes non reconductibles (-)	
Apurement d'un report de charges de 2007 (-)	
reports de charges sur 2009 (+)	
Transferts pérennes vers/depus des opérateurs (-/+)	
Décentralisation (-)	
Retard dans le versement d'une contribution au CAS Pensions	
Autre (préciser)	
TOTAL	

Exécution des crédits de titre 2 en 2008 retraitée des éléments non reconductibles et des transferts entrants en gestion

(en M€ avec 2 chiffres après la virgule)

Rémunérations principales (catégorie 21)	
<i>(hors crédits transférés en gestion)</i>	
Part évoluant avec le point et le GVT	
Part évoluant uniquement avec le point	
Rémunération des emplois gérés en enveloppe	
Part évoluant différemment (hors emplois gérés en enveloppe)	
Indemnitaire (catégorie 21)	
Part évoluant avec le point	
Part évoluant différemment	
Cotisations sociales hors CAS "Pensions" (catégorie 22)	
Masse des cotisations patronales	
Contributions employeur au CAS "Pensions"	
Contribution au CAS pensions au titre des civils et ATI	
Contribution au CAS pensions au titre des militaires	
Subvention au FSPOEIE(ouvriers d'Etat)	
Prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23)	
TOTAL T2 retraité *	

* ce total est égal à la somme de l'exécution du titre 2 en 2008 et des éléments à retraiter de 2008

Assiette des cotisations au CAS Pensions

	2008			Prévision 2009		
	Assiette cotisation	taux de cotisation	cotisation versée	Assiette cotisation	taux de cotisation	cotisation versée
CAS pensions civils et ATI		56,02%			60,46%	
CAS pensions militaires		103,50%			108,39%	
Subvention d'équilibre au FSPOEIE						
TOTAL						
Cotisation au FSPOE (partie hors CAS)		24,00%			27,00%	

Fongibilité asymétrique en 2008

Mission du budget général	Code Programme	Programme du Budget général	Total fongibilité asymétrique	dont technique	dont effort de gestion ou surbudgétisation	Objet (mesures financées)
Mission 1		Programme 1				
		Programme 2				
Mission 2		Programme 3				
		Programme 4				
TOTAL						

FACTEURS D'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (T2 hors Pensions)

(en M€ avec une décimale)	Exécution 2008	Prévision Exécution 2009
Exécution N-1 retraitée		0,0
<i>dont changements de périmètre T2 du ministère n/n-1</i>		
Socle Exécution N-1 retraitée	0,0	0,0
<i>dont débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>		
Impact du schéma d'emplois	0,0	0,0
<i>dont EAP schéma d'emplois n-1</i>		
<i>dont schéma d'emplois n</i>		
Mesures Catégorielles	0,0	0,0
Mesures générales	0,0	0,0
<i>dont EAP augmentation du point d'indice 2007</i>		
<i>dont augmentation du point d'indice en 2008</i>		
<i>dont GIPA</i>		
<i>dont mesures bas salaires</i>		
GVT solde	0,0	0,0
<i>dont GVT positif</i>		
<i>dont GVT négatif</i>		
Autres (détailler)	0,0	0,0
<i>dont ...</i>		
<i>dont ...</i>		
TOTAL	0,0	0,0

Coûts moyens par catégories d'emplois

en M€ + 2 décimales	2008
Coût moyen des sortants	0
dont :	
Catégorie d'emploi 1 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	
Catégorie d'emploi 2 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	
Catégorie d'emploi 3 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	
Catégorie d'emploi 4 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	
Coût moyen des entrants	0
dont :	
Catégorie d'emploi 1 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	
Catégorie d'emploi 2 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	
Catégorie d'emploi 3 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	
Catégorie d'emploi 4 : XXXX	0
a) traitement (y compris IR et SFT)	
b) primes et indemnités	
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)	

IR : indemnité de résidence

SFT : supplément familial de traitement

NB : les dépenses de la catégorie 23 du titre 2 (prestations et allocations diverses) seront exclues.

NB : l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) doit être comptabilisée dans la catégorie "primes et indemnités"

Exécution 2008 du plafond d'emplois

	2008
Sortie ODE brute au 31 décembre 2008	
Retraitements de l'exécution	
personnels mis à disposition (et autres retraitements hors PSOP)	
autres	
TOTAL	0
Exécution 2008 (périmètre de gestion)	0
Transferts en cours de gestion 2008	
SORTANTS	
ENTRANTS	
TOTAL	0
Exécution 2008 (périmètre LFI)	0
Plafond LFI 2008	
<i>taux de consommation du plafond d'emplois (en %)</i>	
<i>taux de consommation des crédits (en %)</i>	

Commentaires

FLUX D'EFFECTIFS

	2007	2008	2009	2010
CATEGORIE 1				
Arrivées				
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12				
Mois moyen des arrivées ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)				
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12				
dont départs à la retraite				
Mois moyen des départs ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 2				
Arrivées				
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12				
Mois moyen des arrivées ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)				
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12				
dont départs à la retraite				
Mois moyen des départs ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 3				
Arrivées				
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12				
Mois moyen des arrivées ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)				
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12				
dont départs à la retraite				
Mois moyen des départs ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 4				
Arrivées				
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12				
Mois moyen des arrivées ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)				
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12				
dont départs à la retraite				
Mois moyen des départs ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 5				
Arrivées				
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12				
Mois moyen des arrivées ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)				
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12				
dont départs à la retraite				
Mois moyen des départs ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
Emplois non liés au point				
Arrivées				
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12 Ne pas introduire d'EAP sur cette ligne				
Mois moyen des arrivées ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
Départs				
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12 Ne pas introduire d'EAP sur cette ligne				
Mois moyen des départs ci-dessus				
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%
TOTAL ENTREES (ETP)	0	0	0	0
TOTAL SORTIES (ETP)	0	0	0	0
SOLDE ENTREES-SORTIES	0	0	0	0
RAPPEL SCHEMA D'EMPLOIS				

Impact de la décentralisation sur le titre 2

	2008	2009*	dont vers les départements	dont vers les régions	2010	2011
Effectifs (ETP) transférés au 1er janvier		0				

* agents exerçant leur droit d'option avant le 31 août 2008

en M€ + 2 décimales

	2008	2009	dont vers les départements	dont vers les régions	2010	2011
Impact sur le titre 2		0	0	0	0	0
Rémunérations d'activité		0				
Cotisations sociales (hors cotisations au CAS pensions)		0				
Assiette du CAS pensions "abattue" au titre de la décentralisation						

Répartition des effectifs par services

	ETPT	ETP
administration centrale		
services déconcentrés		
services à l'étranger		
autres (préciser)*		
Total		

* distinguer notamment les services à compétence nationale, les emplois sous-plafond dans les opérateurs, les établissements dotés de l'autonomie financière

ANNEXE IV

SUIVI DES CONTRATS DE PLAN/PROJET

ÉTAT - RÉGIONS

Il est demandé de renseigner, dans le tableau suivant, l'exécution 2008 et la prévision d'exécution 2009 ainsi que les perspectives d'exécution pour l'année 2010 des contrats de plan/projet État -Régions.

Vous distinguerez, pour les années 2009 et 2010, les crédits exécutés au titre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie.

Mission :

Suivi des contrats de plan/projet État-Régions

1ère partie : suivi de la génération de CPER 2000-2006

Montants en M€

Programme *	Programmation CPER 2000-2006 initiale	Total AE engagées à fin 2008	Total des CP mandatés à fin 2008	Prévision d'exécution 2009		Ouvertures envisagées en 2010	
		AE engagées	CP mandatés	AE engagées	CP mandatés	AE	CP
Programme XX (n°)							
action/axe ...							
dont plan de relance							
Programme YY (n°)							
action/axe ...							
dont plan de relance							
TOTAL							

* ventilation par action ou par axe (préciser les financements par fonds de concours ou par opérateurs)

2ème partie : suivi de la génération de CPER 2007-2013

Montants en M€

Programme *	Programmation CPER 2007-2013 initiale	Exécution 2008			Prévision d'exécution 2009		Ouvertures envisagées en 2010	
		AE déléguées	AE engagées	CP mandatés	AE engagées	CP mandatés	AE	CP
Programme XX (n°)								
action/axe ...								
dont plan de relance								
Programme YY (n°)								
action/axe ...								
dont plan de relance								
TOTAL								

* ventilation par action ou par axe (préciser les financements par fonds de concours ou par opérateurs)

Bilan CPER	2008		2009		2010	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
dont plan de relance						

Observations :

1. A partir de fin 2007, de nouvelles autorisations d'engagement ne peuvent plus être ouvertes au titre de la génération des CPER 2000-2006.
2. La ligne "Bilan CPER" doit additionner les crédits prévus au titre des 2 générations successives de CPER.
3. La ligne "dont plan de relance" est destinée à identifier les crédits CPER décidés au titre du plan de relance par le Président de la République

ANNEXE V

BUDGÉTISATION EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Le principe général introduit par la LOLF est celui d'une budgétisation en AE (les engagements financiers que le responsable de programme est autorisé à souscrire) et en CP (les paiements qu'il est autorisé à effectuer).

Ce découplage a pour conséquence :

- d'évaluer les besoins d'AE nouvelles en cohérence avec les objectifs de performance du programme et en tenant compte de la situation résultant des échéanciers de CP prévus ci-dessous. La gestion des AE dans un cadre annuel milite en tout état de cause pour un calibrage des besoins fondé sur une prévision réaliste.

Les choix désormais offerts à travers les AE de recourir à des engagements annuels ou pluriannuels font partie intégrante du processus de pilotage de certaines dépenses.

- d'assurer la couverture des engagements pris antérieurement à l'exercice concerné : à cette fin, le recensement des restes à payer doit être accompagné d'un échéancier des besoins de crédits de paiement à court, moyen et plus long terme, devant être analysé au regard de l'évolution de la norme de dépenses.

Afin de faciliter l'examen des modalités de respect des plafonds, les échanges s'appuieront sur des échéanciers de CP (modèle joint).

Un échéancier sera construit pour chaque unité de budgétisation, ou bloc homogène de dépense, s'agissant des grands projets d'investissement et des principales dépenses d'interventions.

ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT SUR ENGAGEMENTS

Mission :

Programme :

Unité de budgétisation :

(en M€ avec une décimale)

Engagements antérieurs à 2009 et engagements 2009-2010 à couvrir par des CP						
Engagements antérieurs à 2006*	Engagements 2006	Engagements 2007	Engagements 2008	Engagements 2009	Engagements 2010	Total des engagements à couvrir
						0,0

(en M€ avec une décimale)

CP sur engagements antérieurs à 2009 et sur engagements 2009-2010 - Estimation prévisionnelle						
CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010	Total CP sur engagements antérieurs
CP 2009						0,0
CP 2010						0,0
CP 2011						0,0
CP 2012						0,0
CP 2013						0,0
CP 2014						0,0
CP 2015						0,0

(en %)

Tableau automatique de calcul des clés de CP sur engagements antérieurs à 2009 et sur engagements 2009-2010						
CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010	Total CP sur engagements antérieurs
CP 2009	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2010	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2011	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2012	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2013	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2014	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2015	0%	0%	0%	0%	0%	0%

*Engagements équivalents aux engagements juridiques pluriannuels pris ces années-là (pouvant avoir été couverts par des AE de régularisation en 2006).

ANNEXE VI

MESURES ISSUES DE LA RGPP

Le chiffrage des mesures issues de la révision générale des politiques publiques (RGPP) a fait l'objet d'échanges entre les ministères et la direction du budget à l'occasion des conférences de répartition pour le budget 2009-2011 et de la préparation des comités de suivi qui se sont tenus à la fin de l'année 2008 préalablement au rapport d'avancement rendu public le 3 décembre 2008.

Ces exercices ont permis de déterminer pour la majeure partie des réformes des cibles de gains à horizon 2011 ainsi que la décomposition de ces économies pour les années 2009 à 2011. Toutefois, certaines estimations restent manquantes, ne sont pas ventilées sur l'ensemble des trois années ou doivent faire l'objet d'une nouvelle expertise.

Pour cette raison, il convient de compléter, d'actualiser ou de corriger l'ensemble de ces estimations afin de pouvoir disposer de la vision la plus complète et la plus correcte possible des gains induits par les décisions de la RGPP et d'en tirer les conséquences sur la prévision d'exécution. En effet, le recensement de ces économies constitue à la fois un élément d'évaluation du caractère soutenable du budget pour les années 2009 et 2010 et un élément d'appréciation de l'avancement général des réformes. Les réunions techniques contribueront ainsi à la préparation du prochain rapport d'étape sur la RGPP, prévu pour la fin du mois de mars 2009.

Vos correspondants de la direction du budget vous feront parvenir la liste des réformes décidées dans le cadre de la RGPP, présentées par mission, sur le modèle du tableau disponible à la fin de cette annexe. Chaque tableau est pré-rempli sur la base des dernières estimations de gains disponibles et précise la source des chiffres renseignés (estimation consensuelle, du ministère concerné, ou de la direction du budget, lorsque le ministère n'a pas fourni d'estimation). Lorsqu'une estimation est donnée sur un regroupement de mesures, cela est précisé en commentaire.

Pour les réformes ayant un impact sur les effectifs, il vous est demandé de revoir, de compléter et/ou de corriger le gain attendu en ETP, en cumul, pour chacune des trois années du budget pluriannuel et au-delà ; il n'est pas nécessaire de traduire ces économies sur les crédits de titre 2. Pour les réformes ayant un impact sur les dépenses hors titre 2, il vous est demandé de revoir, de compléter et/ou de corriger les gains attendus pour chaque année, en M€. Si l'exercice est centré sur les dépenses de l'État, certaines décisions de la RGPP sont également imputables à d'autres champs (dépenses fiscales, recettes, ressources des opérateurs hors subvention budgétaire), qu'il est possible de préciser pour chaque mesure grâce à une liste de choix prédéfinie. Enfin, il vous appartient pour chaque réforme de renseigner le programme budgétaire sur lequel portent les gains, lorsque la réforme a un impact sur la dépense de l'État.

Chiffrage des mesures issues de la RGPP – tableau à renseigner

Les tableaux par mission pré-renseignés vous seront envoyés par vos correspondants budgétaires.

MISSION		économie	
N°	Programme	CMPP	Libellé réforme

Gains Efficifs	Mesure 1013 personnel			Au delà	Impul	Au delà	Impul	Chiffres Consommés Ministère ou DR	Commentaires
	2009	2010	2011						

TOTAL GENERAL

0 0 0 0 0

0 0 0 0 0

ANNEXE VII

PRISE EN COMPTE DU COLLECTIF 2009 « PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE »

Le projet de loi de finances rectificative pour 2009 mettant en œuvre le plan de relance annoncé par le Président de la République le 4 décembre dernier a conduit à la création d'une mission budgétaire et de trois programmes nouveaux, dédiés. Ce dispositif a vocation, d'une part, à permettre un suivi précis de l'utilisation des moyens ouverts dans le cadre du plan de relance, d'autre part, à assurer une gestion strictement distincte de celle des crédits de la loi de finances initiale afin d'éviter d'éventuels effets de substitution.

La présente annexe précise le traitement du plan de relance dans les exercices demandés pour les réunions techniques.

1. Principes

En 2009 comme en 2010, les ouvertures de crédits faites sur la mission Plan de relance de l'économie sont strictement additives à la loi de finances et aux niveaux prévus dans le budget pluriannuel : il s'agit de crédits supplémentaires, destinés à financer de nouveaux projets, à apporter des compléments aux opérations déjà programmées ou bien à accélérer des travaux prévus les années suivantes. Ainsi, les crédits nouveaux ne peuvent être utilisés pour réaliser des opérations déjà prévues en 2009, en se substituant à d'autres crédits.

2. Mise en œuvre du plan de relance et modalités de prise en compte des transferts de crédits

La prévision d'exécution 2009 doit tenir compte du plan de relance :

- Pour les crédits directement exécutés à partir des programmes de la mission « relance », la prévision d'exécution est réalisée par les responsables des trois programmes concernés ;
- Pour les crédits faisant l'objet de transferts en gestion vers des programmes de la LFI 2009, il est demandé d'établir tous les tableaux de la prévision d'exécution (cf. annexe II sur l'examen de l'exécution 2008, la prévision d'exécution 2009 et les enseignements à en tirer pour 2010) « hors plan de relance », puis de faire figurer une ligne spécifique présentant les transferts envisagés au titre du plan de relance.

L'augmentation des avances versées sur les marchés publics de l'État, en application de la circulaire du Premier ministre du 19 décembre 2008 donnera lieu à des transferts de crédits en 2009 au bénéfice des programmes de la LFI. Ces transferts seront destinés à couvrir la charge budgétaire temporaire résultant du paiement d'avances plus importantes qu'anticipé et non encore régularisées à l'occasion des règlements de marché en fin d'année. Une circulaire du ministre du budget précisera prochainement les modalités de réalisation de ces transferts.

D'ores et déjà, il vous est demandé d'identifier dans la prévision d'exécution 2009 le surcoût anticipé au vu des rythmes de règlement des marchés.

En 2010, pour la réalisation des fiches relative à la soutenabilité des plafonds, les mêmes principes s'appliquent pour la prise en compte du plan de relance :

- les crédits seront ouverts en LFI sur la mission « Plan de relance de l'économie » ;
- une partie de ces crédits fera l'objet de transferts en gestion au bénéfice des autres missions ;
- le principe est l'additivité des crédits à ceux prévus dans le cadre du budget pluriannuel.

S'agissant des avances versées sur les marchés publics, les besoins identifiés sur 2009 devront normalement se traduire par de moindres besoins sur 2010.